

60^e RAPPORT ANNUEL

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE WENDAKE TENUE LE 25 MARS 2025 À 19 h 00.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ouverture de l'assemblée est faite sous la présidence de monsieur Eric Duchesneau.

1.1 Mot de bienvenue

REPRÉSENTANTS DE LA CAISSE :

- Monsieur Eric Duchesneau, président du conseil d'administration
- Madame Constance Bédard-Daigle, administratrice au conseil d'administration
- Martin Dallaire, administrateur au conseil d'administration
- Madame Guylaine Lehoux, directrice générale de la caisse

Le président agit comme président d'assemblée et président des élections. Il est assisté dans l'animation générale par monsieur Martin Dallaire, président du comité de mise en candidature, madame Constance Bédard-Daigle, présidente du comité gouvernance et éthique ayant le mandat de coopération et madame Guylaine Lehoux, directrice générale et secrétaire des élections.

Ces personnes assistent le président afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements. Elles verront notamment à faire part au président des questions, commentaires et propositions.

Le président précise que le conseil d'administration a choisi d'offrir une formule d'assemblée en présentiel, ce qui implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours.

Il mentionne que c'est lors de cette période que les membres pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

Bien sûr, les membres seront guidés au fur et à mesure du déroulement de l'assemblée.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

L'assemblée débute avec un message enregistré pour les membres, par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Monsieur Guy Cormier.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'Assemblée générale annuelle

Afin de faciliter le bon déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions, le président laisse la parole à madame Guylaine Lehoux, qui prend un moment pour expliquer les règles à respecter et présenter quelques détails sur les écrans pour les membres.

Précisions importantes pour les membres

Dans le cadre des assemblées générales des caisses, la secrétaire mentionne que seul un membre de plein droit de la Caisse, admis depuis au moins 90 jours, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- résider, être domicilié ou travailler au Québec ;
- être une personne physique de 18 ans et plus ou être une personne morale ou une société ;
- et être un membre réadmis membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée, deux personnes scrutatrices doivent être nommées. Madame Elsa Lapointe et monsieur Claude Dussault sont proposées comme personnes scrutatrices étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer madame Elsa Lapointe et monsieur Claude Dussault comme personnes scrutatrices est adoptée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La directrice générale de la caisse effectue la lecture de l'ordre du jour et le président invite les membres à proposer et appuyer l'adoption de cet ordre du jour.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2024

Puisque le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024 a préalablement été déposé sur le site Internet de la caisse et que les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture ne sera faite.

Le président invite les membres à proposer et appuyer l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal présenté.

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024 est adopté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président effectue un compte rendu du rapport du conseil d'administration.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

3.3 Rapport financier

Une capsule est présentée résumant les résultats de la dernière année financière qui s'est terminée au 31 décembre dernier.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente du comité gouvernance et éthique ayant le mandat de coopération, madame Constance Bédard-Daigle, présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président invite les membres à s'exprimer sur certains sujets plus spécifiques ou encore d'émettre leurs commentaires.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

Le président précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Une capsule présente le scénario de répartition des excédents annuels recommandé par le conseil d'administration. Le président invite les membres à proposer et appuyer la recommandation du conseil d'administration.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le partage des excédents.

Le président précise que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels, sera soumise au vote après les présentations de la soirée.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Monsieur Eric Duchesneau assume le rôle de président d'élection et madame Guylaine Lehoux, agit en tant que secrétaire d'élection, comme le prévoit le Règlement intérieur de la caisse.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président du comité de mise en candidature, Martin Dallaire, fait la lecture du rapport du comité et résume la démarche du profil collectif enrichi.

Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants :
 - Comptabilité (incluant la technique);
 - Droit et déontologie.
- 2 femmes pour atteindre la parité.
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivant : **1** de 18-34 ans et **1** de 50-64 ans;
- 1 personne représentant une Première Nation.

Pour l'assemblée générale de cette année, deux (2) postes sont à combler et la Caisse a reçu deux (2) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins. Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau

synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Le président d'élection invite les candidates et les candidats à se rendre au micro pour se présenter. Chacun dispose de 120 secondes pour le faire.

5.2.5 Élection par acclamation

Étant donné que le nombre de candidatures reçues est égal au nombre de postes à combler, le président des élections déclare élues en tant que membre du conseil d'administration les personnes suivantes :

- Vincent Bastien Létourneau
- Julia Labbé

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats.

Le président d'assemblée rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter pour l'élément suivant :

- La proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

La période de votation sera ouverte dès la fin de l'assemblée pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 29 mars.

Les résultats seront publiés sur le site internet de la Caisse dans les 24 à 48 heures ouvrables suivant la période de votation. C'est ce qui mettra fin officiellement à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Au nom de ses collègues du conseil d'administration, Monsieur Eric Duchesneau remercie les membres pour leur participation, leur implication ainsi que leur confiance envers eux et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins de Wendake. Il remercie également ceux et celles qui l'accompagnaient aujourd'hui pour le bon déroulement de l'assemblée.

Enfin, il remercie tout particulièrement les membres du personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Le président conclut ensuite l'assemblée et souhaite à tous une bonne fin de soirée et un bon vote.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suivi des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 117 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le conseil d'administration :

Proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) 99,08% des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Levée de l'assemblée

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 1er avril 2025 à 12 h 04.

Eric Duchesneau, président

Guylaine Lehoux, secrétaire adjointe